

L.P.O. Vendée
Ligue pour la Protection des Oiseaux
La Brétinière

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS
REGLEMENTÉES

Assemblée d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2020
L.P.O. Vendée
Ligue pour la Protection des Oiseaux
La Brétinière – 85000 LA ROCHE SUR YON

LA ROCHE SUR YON

20, rue Abbé Artarit
CS 70258
85006 La Roche-sur-Yon Cedex
T 02 51 62 46 28
M larochesuryon@firco.fr

CHALLANS

12, rue du Parc de Pont Habert
CS 90225 Sallertaine
85302 Challans
T 02 51 93 26 64
M challans@firco.fr

NANTES

3, rue Robert Schuman
CS 10004 ZAC Montagne Plus
44620 La Montagne
T 02 40 65 57 60
M lamontagne@firco.fr

LES HERBIERS

11, rue du Bignon
85500 Les Herbiers
T 02 51 92 91 47
M lesherbiers@firco.fr

L.P.O. VENDEE

Association

RCS LA ROCHE-SUR-YON 404 313 926

Siège social : La Brétinière

85000 LA ROCHE SUR YON

Mesdames, Messieurs les membres de l'association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Avec la Coordination Régionale de la LPO Pays de la Loire :

Personnes concernées : Monsieur Frédéric SIGNORET, en qualité de Président de la LPO VENDEE et Vice-Président de la Coordination Régionale de la LPO Pays de la Loire ; Madame Suzanne PRAUD en qualité membre administratrice de la LPO VENDEE et membre administratrice de la Coordination Régionale de la LPO Pays de la Loire ; Monsieur Gildas TOUBLANC en qualité de Vice-Président de la LPO VENDEE et membre administrateur de la Coordination Régionale de la LPO Pays de la Loire.

Nature et objet : sous-traitance d'études auprès de la Coordination Régionale de la LPO Pays de la Loire.

Modalités : le montant facturé à la Coordination Régionale de la LPO Pays de la Loire par la LPO VENDEE s'est élevé 46 735,96 € sur l'exercice.

Fait à La Roche-sur-Yon,
le 31 mars 2021.

Pour la société Audit Conseil FIRCO
Commissaire aux comptes



Céline GARCIA
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale
Ouest-Atlantique